

COMITE SYNDICAL
MERCREDI 23 JUIN 1999

PRESENTS :


- Monsieur Jean THAON, Vice-Président du CG, Maire de Lantosque.
- Professeur René GILLY, Vice-Président du CG, Maire de La Tour.
- Monsieur René REGHEZZA, Conseiller Général, Maire de Roquebilliere.
- Monsieur Georges BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg.
- Madame Dominique COHEN, Conseillère Municipale de Carros.
- Monsieur Jean PASCAL, Conseiller Municipal de St-Etienne-de-Tinée.
- Monsieur Jean SENECA, Adjoint au Maire de Breil-sur-Roya.

REPRESENTES :

- Monsieur Charles GINESY, Président du CG, Sénateur-Maire de Péone.
- Madame Pierrette BELLON, Conseiller Général, Maire de Saint-Auban.
- Monsieur Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore.
- Monsieur Pierre FOUQUES, Conseiller Général.
- Madame Colette GIUDICELLI, Conseiller Général,
- Monsieur Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel.
- Monsieur Gilbert MARY, Conseiller Général, Maire de Breil-sur-Roya.
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Vice-Président du CG, Maire de Bouyon.
- Monsieur Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette.
- Monsieur Jean-Paul DAVID, Maire de Guillaumes
- Monsieur Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de Roquestéron-Puget.
- Monsieur Jean-Marc BONNET, Conseiller Municipal de Sospel.
- Madame Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende.
- Madame Danièle GASTALDI, Adjoint au Maire de Vadeblore.
- Madame Francine SOMARIA, Adjoint au Maire de Gilette.

ABSENTS :

- Maître José BALARELLO, Conseiller Général, Sénateur-Maire de Tende.
- Monsieur Olivier BETTATI, Conseiller Général.
- Monsieur Paul CUTURELLO, Conseiller Général.
- Monsieur Roger DUHALDE, Vice-Président du CG, Maire de Mougins.


Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

ABSENTS (suite) :

- Monsieur Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de St-Martin.
- Monsieur Alain FRERE, Conseiller Général, Maire de Tourrette-Levens.
- Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général.
- Monsieur Paul OLLIE, Conseiller Général.
- Monsieur Henri PRICCO, Conseiller Général.
- Madame Michèle TABAROT, Conseiller Général, Maire du Cannet.
- Monsieur Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers.
- Monsieur Robert VIAL, Conseiller Général.
- Monsieur Jacques VICTOR, Conseiller Général.
- Madame Colette BOURRIER-REYNAUD, Maire de Villars-sur-Var.
- Monsieur Lucien BELLEOD, Adjoint au Maire de Clans.
- Monsieur Edmond CLARY, Conseiller Municipal d'Isola.
- Madame Josette DALMASSO, Conseillère Municipale de Puget-Théniers.
- Monsieur Michel DEBERDT, Conseiller Municipal de Roquebillière.
- Monsieur Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules.
- Monsieur Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie.
- Monsieur Jean-Marie GRIBALDO, Conseiller Municipal de St-Sauveur.
- Monsieur Gérard MICHEL, Conseiller Municipal d'Andon.
- Monsieur Joseph OTTO, Adjoint au Maire de Lantosque.
- Madame Simone RAYBAUD, Conseillère Municipale de St-Cézaire/Siagne.
- Madame Elisabeth RAVEL-TOLLARDO, Conseiller Municipal de Guillaumes.

EXCUSEE :

- Madame Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de St Vallier/Thiey.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. SAMBUCCHI, Chef du Service Culturel du Conseil Général,
- M. Hubert TASSY, Délégué Départementale à la Musique et à la Danse,
- M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental,
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'E.D.M.A.M.,
- M. Claude VANDAMME, Directeur Adjoint de l'E.D.M.A.M.,
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'E.D.M.A.M.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Compte Administratif 1998
- 2/ Affectation des résultats
- 3/ Compte de Gestion 1998 du Comptable
- 4/ Matériel à réformer
- 5/ Admission en non valeur
- 6/ Extension de l'Ecole Départementale de Musique
- 7/ Projet d'ouverture de cours de danse
- 8/ Questions orales : néant

Monsieur Jean THAON, 1^{er} Vice-Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, représentant Monsieur Charles GINESY, Président, ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence à cette assemblée.

Monsieur BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg, demande si Monsieur DUBREUIL, Directeur Adjoint de l'Ecole Départementale de Musique, a été invité à cette réunion compte tenu de la présence de Monsieur VANDAMME, Directeur Adjoint.

M. BRUN, Directeur Général, indique que M. BRANDI, Agent Administratif, étant en arrêt de maladie, M. VANDAMME a annulé sa présence à la manifestation prévue à Puget Théniers pour pouvoir faire le projectionniste. Quant à M. DUBREUIL, il est en congé maladie.

En introduction et selon les souhaits du Président, M. BRUN commente les différents graphiques représentant l'évolution financière du Syndicat Mixte de 1985 à 1998.

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 1998

INVESTISSEMENT :	Recettes	111 677.01 F
	Dépenses	128 728.89 F
	Déficit :	<u>17 051.88 F</u>

FONCTIONNEMENT :	Recettes	7 006 825.94 F
	Dépenses	6 619 036.47 F
	Excédent :	<u>387 789.47 F</u>

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	: 370 737.59 F
-----------------------------------	-----------------------

LE COMPTE ADMINISTRATIF EST VOTE A L'UNANIMITE

2/ AFFECTATION DES RESULTATS

Le Président indique que la nomenclature budgétaire et comptable M 1/5/7 applicable aux Syndicats Mixtes impose d'affecter, après le vote du Compte Administratif, à la section d'investissement tout ou partie des résultats de la section de fonctionnement.

Il est proposé d'affecter les sommes suivantes qui seront reprises lors du vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 1999 :

- compte 1068	: 150 000,00 F
- compte 0021	: <u>237 789,47 F</u>
	387 789,47 F

ADOPTE A L'UNANIMITE

3/ COMPTE DE GESTION 1998 DU COMPTABLE

Monsieur TREHIN, Payeur Départemental, fait ressortir un déficit d'investissement de clôture d'un montant de 17 051.88 F, un excédent de fonctionnement de clôture de 387 789.47 F, un excédent global de clôture de 370 737.59 F identique au compte administratif présenté par M. BRUN donc conforme à son compte de gestion.

LE COMPTE DE GESTION 1998 DU COMPTABLE EST VOTE A L'UNANIMITE

Il est rappelé que l'excédent global de clôture représente un fond de réserve accordé par le Conseil Général pour le Syndicat Mixte évitant ainsi des problèmes de trésorerie.

4/ MATERIEL A REFORMER

M. BRUN informe l'Assemblée qu'il apparaît dans l'inventaire du Syndicat Mixte "Ecole Départementale de Musique des Alpes Maritimes" du matériel administratif et pédagogique hors service.

En conséquence, il est proposé de réformer ce matériel.

La première liste, diffusée aux membres du Comité, fait apparaître du matériel donné au Syndicat Mixte et qui de ce fait n'engendre aucune incidence financière.

La seconde liste, par contre, représente du matériel acheté par le Syndicat Mixte à ressortir de l'inventaire avec une incidence aussi bien financière que comptable d'un montant de 22 738,67 F.

Le Président suggère que ce matériel soit contrôlé avant de le réformer. Messieurs BARBIER et THAON sont chargés de cette vérification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5/ ADMISSION EN NON VALEUR

M. TREHIN, Payeur Départemental, informe l'Assemblée qu'il y a un certain nombre de parents d'élèves qui n'ont pas réglé leur cotisation annuelle après des tentatives de recouvrement.

Afin de répartir sur des créances certaines et clôturer définitivement les comptes des années 1993 à 1996, il y aurait lieu d'annuler les titres de recettes émis à l'encontre de parents d'élèves dont la Paierie n'est pas parvenue à recouvrir.

En conséquence, le Président propose d'admettre ces titres en non valeur pour un montant total de 10 421.00 F.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Il est rappelé que le paiement des cotisations annuelles peut s'échelonner jusqu'à la Toussaint. Il existe également pour les familles des bourses d'études musicales octroyées par le Conseil Général.

6/ EXTENSION DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

M. BRUN indique que l'Ecole de Musique des BAOUS, association loi 1901, intervenant notamment sur les communes de Gattières et de Saint Jeannet et comptant près de 150 élèves, a demandé son intégration à l'Ecole Départementale de Musique des Alpes Maritimes.

Ces deux communes du moyen pays font partie du secteur d'activité de l'Ecole Départementale de Musique, la Commune de Gattières participant déjà au fonctionnement de l'Ecole de Musique pour ses élèves suivant les cours à Carros.

L'étude de cette extension est en cours de réalisation par la Direction de l'Ecole Départementale de Musique.

Toutefois, les communes qui accueilleront un centre d'enseignement pour l'année scolaire 1999/2000, ne pourront pas pour l'instant être intégrées dans le Syndicat Mixte car il y a des procédures à respecter. Il est cependant possible de passer des conventions avec ses communes pour le fonctionnement de la prochaine année scolaire notamment en ce qui concerne les locaux et les montants des participations financières.

Le Président demande que soit réalisée une étude plus approfondie notamment financière.

7/ PROJET D'OUVERTURE DE COURS DE DANSE

M. BRUN expose aux membres du Comité le projet tout récent concernant le développement de la danse dans le Haut Pays élaboré par M. PANARAS, Administrateur Général de l'Ecole Supérieure de Danse de Cannes Rosella Hightower.

M. Hubert TASSY, Délégué Départemental à la Musique et à la Danse, rappelle que l'Ecole Supérieure de Danse de Cannes Rosella Hightower est l'un des fleurons de nos institutions culturelles du Département. Elle offre un rayonnement d'actions tout autant régional que local.

A ce niveau, il s'agirait d'apporter aux populations jeunes du haut pays une initiation et un enseignement chorégraphique sous le contrôle de l'Ecole de Danse en collaboration avec l'Ecole Départementale de Musique qui par sa forte implantation sur le terrain et par son expérience acquise devrait permettre de déterminer des lieux d'implantation.

Saisissant l'opportunité de création d'un centre de formation d'apprentis danseurs, l'Ecole de Danse aurait de cette façon là un potentiel d'animateurs professionnels susceptibles d'aller sur le terrain.

Or, il s'agit maintenant de déterminer si le Syndicat Mixte "Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes" souhaite ouvrir des ateliers de danse et s'il y a une demande dans le haut et le moyen pays. Est-ce que ce projet est réalisable sous le contrôle pédagogique de l'Ecole Supérieure de Danse Rosella Hightower et avec quels critères financiers.

Une enquête effectuée dans le haut et moyen pays par la Délégation Départementale à la Musique et à la Danse fait ressortir qu'il existe quelques cours privés peu organisés.

Bien que cela soit un très bon projet, M. THAON précise que l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes rencontre aujourd'hui des problèmes de personnes et de fonctionnement. Il n'est donc pas à l'ordre du jour de s'engager dans de nouveaux dossiers tant que les problèmes rencontrés ne seront pas résolus.

L'Ecole Départementale fonctionne avec un directeur, des directeurs adjoints, des agents administratifs et des professeurs qui sont là pour travailler. Or, pour M. THAON, ce personnel est aujourd'hui entrain de se diviser, de créer des problèmes au sein de l'Ecole de Musique, de perdre des élèves, et il le déplore.

Le message à faire passer est que tout le monde rentre dans ses rangs et travaille afin que l'on retrouve une sérénité au sein de l'Ecole Départementale de Musique.

M. BRUN tient à signaler que l'Ecole Départementale de Musique fonctionne bien sur le terrain où il n'y a pas de problèmes fondamentaux. Quelques dysfonctionnements essentiellement liés à l'affaire DUBREUIL et quelques problèmes personnels de professeurs ne peuvent mettre en péril le travail effectué par l'ensemble des professeurs dans le haut pays. Depuis début juin, des manifestations musicales permettant à la direction de rencontrer les parents sont organisées tous les soirs dans les centres d'enseignement et l'on ne signale pas de problèmes fondamentaux de pédagogie ou d'enseignants. 90 % du personnel travaille convenablement dans des conditions qui ne sont pas toujours faciles (trajets, etc...).

M. SENECA, Adjoint au Maire de Breil sur roya, confirme que sur le terrain, les élus ne sont au courant de rien. Il rappelle la création de l'Ecole de Musique qui fonctionne depuis 15 ans sur le moyen et haut pays avec M. BRUN et de bons professeurs et si tout cela s'arrêtait aujourd'hui, les parents d'élèves ne le comprendraient pas.

M. THAON affirme qu'il n'a jamais été question de fermer l'Ecole Départementale de Musique.

M. SAMBUCCHI, Chef du service culturel du Conseil Général, indique que le Président du Conseil Général et le 1er Vice-Président vont prendre prochainement l'attache du Ministère de la Culture afin de recevoir les conseils techniques les plus avisés.

Il informe les membres du Comité qu'un certain nombre de schémas d'aménagement de l'enseignement de la musique ont été mis en place en France au moment de la décentralisation, la plupart des départements concernés au bout de 10 ou 15 ans ont été confrontés à un certain nombre de problèmes liés à la croissance de ces structures. Le Ministère de la Culture ne manquera pas de donner des éclaircissements ne serait ce que par comparaison avec ce qui se fait dans tel ou tel autre département.

Il est souhaitable qu'avant la rentrée des classes prochaine, et dans la sérénité, des réunions soient engagées pour motiver les professeurs, les parents d'élèves afin que les rumeurs de fermeture cessent car cela n'est nullement envisagé. D'ailleurs, l'évolution des financements du département démontre la fidélité de l'institution départementale à l'Ecole de Musique.

Il faut mettre un terme à tout ce qui peut être négatif dans l'image de l'Ecole Départementale de Musique.

M. THAON clôt la discussion en donnant rendez vous aux membres du Comité le 7 juillet 1999 à 17h30 pour l'élection d'un nouveau Président et propose de continuer de tout mettre en oeuvre pour que l'Ecole Départementale de Musique puisse fonctionner comme elle l'a toujours fait auparavant.

Fait à Nice,
le 06.07.1999

Le Président,
Charles GINÉSY

